



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

aide psychopédagogique

Question écrite n° 82376

Texte de la question

M. Nicolas Dupont-Aignan appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'avenir des « réseaux d'aide spécialisée aux enfants en difficulté » (RASED). Après l'indignation suscitée en 2008 et en 2009 auprès des personnels de l'éducation nationale et les fédérations de parents d'élèves par les annonces de suppressions de postes de RASED, son prédécesseur avait admis l'intérêt de leurs missions et pris des mesures pour les pérenniser. Or un récent document interne à l'éducation nationale, intitulé schéma d'emplois (2010-2013), adressé aux recteurs d'académie en vue de la rentrée scolaire 2011, ferait état d'un projet de suppression ou de mise en extinction des RASED par le non-recrutement et/ou la remise en affectation classe des personnels concernés. Alors que deux heures de classe ont été supprimées à la rentrée 2008, il est à craindre qu'avec la suppression des RASED le nombre d'enfants en échec scolaire n'augmente considérablement. C'est pourquoi, afin de permettre à l'école de la République de donner le maximum de chances à tous les élèves, en particulier ceux des catégories sociales défavorisées, il lui demande de bien vouloir l'assurer que le dispositif RASED sera bien maintenu.

Texte de la réponse

Les RASED ont été créés afin de fournir des aides spécialisées à certains élèves qui rencontrent des difficultés spécifiques d'origines diverses. Ils sont constitués d'enseignants chargés des aides spécialisées à dominante pédagogique (« spécialité E »), d'enseignants chargés des aides spécialisées à dominante rééducative (« spécialité G ») et de psychologues scolaires. Il est apparu cependant que les RASED ne répondaient plus de façon satisfaisante à certains besoins, notamment du fait d'une action souvent dispersée. La réforme du primaire, mise en place depuis la rentrée 2008, s'est fixé pour objectif de renforcer la maîtrise des fondamentaux et d'apporter des réponses mieux adaptées à chaque situation hors du temps scolaire. Pour cela, deux heures d'aide personnalisée en petit groupe ont été intégrées à l'emploi du temps des classes pour apporter des réponses pédagogiques aux élèves qui rencontrent des difficultés. Par ailleurs, des stages de remise à niveau gratuits en français et en mathématiques sont également proposés aux élèves de CM1 et de CM2, pendant les vacances scolaires, à raison de trois heures par jour pendant une semaine. Les enseignants ont ainsi la possibilité de traiter eux-mêmes les difficultés d'apprentissage, en prolongement de la classe. Bien entendu, l'action des maîtres spécialisés structurés en RASED n'est pas abandonnée. Le rôle des enseignants spécialisés des RASED, qui renforcent les équipes pédagogiques en apportant leurs compétences spécifiques, est essentiel dans certaines situations particulières. Cependant, il existe de grandes disparités d'un département à l'autre et, dans un même département, d'une circonscription à l'autre. Aussi, dans le cadre de la préparation de la rentrée 2011, les inspecteurs d'académie ont été invités à faire un état précis des besoins et à en tirer les conséquences en termes d'organisation des RASED. Cette analyse pourra les conduire à restructurer l'organisation territoriale des RASED et à apprécier l'opportunité de sédentariser certains enseignants spécialisés dans les écoles qui concentrent un niveau élevé d'élèves en grande difficulté. L'ensemble de ces dispositions permettra de répondre de manière satisfaisante à la difficulté scolaire dans toutes les classes.

Données clés

Auteur : [M. Nicolas Dupont-Aignan](#)

Circonscription : Essonne (8^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 82376

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 juin 2010, page 7145

Réponse publiée le : 28 septembre 2010, page 10592